



MAIRIE DE MONTROZIER

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

Présents :

Madame Séverine RAFFY, Madame Fatima DANSETTE, Monsieur Bernard ARETTE, Monsieur Yves CASTELLA, Monsieur Marc SOLINHAC, Monsieur Manuel BELLO, Madame Marie-Christine MAUREL, Madame Caroline AOUAT, Monsieur Florent VERNHET, Madame Chantal APESTEGUY, Madame Stéphanie CASTANIÉ, Madame Marina LACAZE, Madame Myriam CABROL, Monsieur Benoît RASCALOU, Madame Bernadette POMIES

Pouvoirs de vote :

Monsieur Sébastien BOUDOU donne pouvoir à Monsieur Laurent GAFFARD
Monsieur Stéphane CHAPTAL donne pouvoir à Monsieur Benoît RASCALOU

Secrétaire de séance : Madame Chantal APESTEGUY

1- Délibération 2024/64 pour valider le projet d'extension de la salle du plateau (local chasse) votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé la proposition technique du projet formalisée par une architecte au regard des besoins formulés par les associations de chasse, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 16 390,00 € TTC. La Mairie financera le coût des matériaux et assurera le suivi des travaux qui seront réalisés par les sociétés de chasse.

2- Délibération 2024/65 pour autoriser le renouvellement de la mise à disposition des agents techniques auprès de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'entretien de la voirie communautaire, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a autorisé la signature de la convention pour le renouvellement de la mise à disposition des agents pour l'entretien de la voirie communautaire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de 3 ans.

3- Délibération 2024/66 pour autoriser la signature de la convention de gestion avec la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour le fauchage et le débroussaillage sur la voirie communautaire, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a autorisé la signature de la convention pour le renouvellement de la convention de gestion pour le fauchage et le débroussaillage sur la voirie intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de 3 ans.

4- Délibération 2024/67 pour valider le renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle du centre de gestion de l'Aveyron, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention pour le renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle pour le personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de 3 ans.

5- Délibération 2024/68 pour valider la création des emplois d'agent recenseur pour le recensement de la population 2025 votée à l'unanimité.

Considérant le découpage de la commune en 3 districts, le conseil municipal a validé la proposition de recruter 3 agents recenseurs : une personne de l'extérieur et deux personnes parmi le personnel communal.

6- Délibération 2024/69 pour valider le projet de panneautage DFCI du massif des Palanges relatif à la limitation des usages et accès au massif en période de risque et autoriser la signature de la convention de délégation maîtrise d'ouvrage, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la participation prévisionnelle soit 1 415,70 € pour 26 panneaux DFCI et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention désignant la commune d'Agén d'Aveyron comme maître d'ouvrage délégué par les autres parties prenantes du projet (commune de Bertholène, commune de Gages-Montrozier et groupement forestier du Mas Berthier).

7- Délibération 2024/70 pour valider le projet de signalétique sur le massif des Palanges et autoriser la signature de la convention de délégation maîtrise d'ouvrage, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la participation prévisionnelle soit 1 209,61 € pour 4 panneaux occultants et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention désignant la commune d'Agén d'Aveyron comme maître d'ouvrage délégué

par les autres parties prenantes du projet (commune de Bertholène, commune de Gages-Montrozier et commune de Laissac).

8- Délibération 2024/71 pour valider le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations Gages trail Running et Le Gageois, votée par 17 pour et 1 abstention

Le conseil municipal a validé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Gages Trail Running pour l'organisation de l'Enfer des Palanges et une subvention exceptionnelle de 400 euros au Gageois pour le renouvellement des tenues.

9- Délibération 2024/72 pour valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable au titre de l'exercice 2023 votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable transmis par le SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2023.